



Saisie immobiliere litige avec nouveau proprietaire

Par **mikeliozo**, le **05/12/2012** à **23:00**

Bonjour

le 18 octobre 2012, mon appartement a ete vendu au tribunal.

Au jour de l audience j occupait toujours les lieux

mi novembre j ai reçu par voix d huissier un courrier me faisant part de la decision d audience comme quoi nous n etions pkus proprietaire

le nouveau proprietaire c est presenter a mon domicile le 29 novembre me disant de partir afin qu il puisse y emmenager il ma di je vous laisse 3 srmaines.

Nous nous sommes revu aujourd hui et il me demande des loyers depuis la date de l audience ainsi que le prorata des charges de coproprietés suis je dans mon droit de refuser de le payer car aucun n accord n a ete stipulé auparavant?

Merci pour vos conseils.

Par **chaber**, le **06/12/2012** à **06:59**

bonjour

le nouveau propriétaire est dans ses droits; il n'y a pas d'accord à stipuler

Par **Lag0**, le **06/12/2012** à **08:09**

[citation]et il me demande des loyers[/citation]

Bonjour,

Il ne peut pas vous demander des "loyers" puisque vous n'êtes pas locataire.

En revanche, il peut vous demander des "indemnités d'occupation" puisque vous êtes occupant sans droit ni titre.

Par **amajuris**, le **06/12/2012 à 18:18**

bjr,

il vous accorde gentiment 3 semaines pour prendre vos dispositions (bien que la procédure de vente sur saisie immobilière soit longue et prévisible)et vous le remercie en refusant de payer pour ces 3 semaines d'occupation.

cdt

Par **mikeliozo**, le **06/12/2012 à 18:29**

Non il ne ve pa 3 semaine d'occupation sa je suis ok pour le regler il me demande depuis le 18 octobre date d audience et au prix le plus elever kil puisse avoir au prix d loyer de ma region